

Pr Eric MENER
Directeur du Département
eric.mener@univ-rennes1.fr

Pr Didier MYHIE
Coordonnateur du DES
didier.myhie@univ-rennes1.fr

CHOIX DES STAGES ETE 2019

Selon l'Arrêté du 12 avril 2017 portant sur l'organisation du troisième cycle des études de médecine le « nombre minimum de postes à ouvrir est égal à 107 % du nombre des étudiants de la subdivision inscrits dans la spécialité concernée et qui accompliront un stage au cours du semestre concerné, arrondi à l'entier supérieur ».

Le nombre d'internes effectuant un stage au prochain semestre s'élevant à environ 340 internes, le nombre de postes minimum à ouvrir devrait être de 364 soit 24 postes supplémentaires. Cependant, étant donné que les cartes de stage ambulatoires sont encore en effectif très limité pour garantir la réalisation de la maquette de médecine générale aux internes pré-réforme ainsi qu'aux « nouveaux régimes », le calcul d'inadéquation des postes est toujours réalisé pour la médecine générale sur le nombre d'internes effectuant un stage hospitalier (et hors carte fléchée pour un DESC). De plus, pour cet hiver 2019, il sera aussi nécessaire à titre exceptionnel de faire une adéquation totale pour les stages femme-enfant (afin de pallier à l'impossibilité de réalisation des stages femme-enfant dans la maquette socle de la nouvelle promo réforme l'année dernière). Ce qui revient à environ 211 internes pour une inadéquation d'environ 15 postes.

Compte tenu des risques encourus sur la qualité des stages et le fonctionnement des services concernés par une possible répartition inéquitable de ces 15 postes ouverts et non pourvus sur l'ensemble du territoire Rennais, nous avons procédé, en accord avec les représentants des internes, à une ouverture sélectionnée des stages visant à permettre à chaque interne de pouvoir répondre aux attentes de la maquette dans les trois ans du DES sans pour autant déséquilibrer la répartition entre les différents hôpitaux.

La nécessité d'offrir pour chaque interne la possibilité de valider sa maquette de stage durant les trois ans du DES oblige à certaines impositions dans la procédure des choix :

- Les choix de stage se feront, par ouverture de postes pré-désignés à chaque promotion (T1 phase socle/ T2 phase d'approfondissement / T3 pré-réforme) en fonction d'un quota de chaque type de stage adapté au nombre d'internes concernés dans chaque promotion.
- DES IMPOSITIONS DE CHOIX SELON LES STAGES EFFECTUES OU NON :
 - TOUTES les cartes ambulatoires (stage praticien, SASPAS et stage ambulatoire femme-enfant) doivent être pourvues, ainsi que tous les postes de Stage Femme-Enfant à titre exceptionnel pour ce semestre.
 - Possibilité de faire plusieurs stage au CHU accordée.
 - 63 postes d'urgences devront être pourvus au minimum (obligation de choix pour les derniers internes n'ayant pas effectué ce stage).
 - Pour les internes T1 en phase socle : un total de 72 postes praticien ou urgences devront être pourvus

Pr Eric MENER
Directeur du Département
eric.mener@univ-rennes1.fr

Pr Didier MYHIE
Coordonnateur du DES
didier.myhie@univ-rennes1.fr

- Pour les internes T3 et T2
 - Obligation d'avoir réalisé les stages Urgences, Praticien niveau 1 et SOMA 1 à l'issue du semestre d'été 2019, le stage éventuellement restant devra donc être réalisé pour l'été 2019.
 - Pour ceux dont les trois stages précédemment cités ont déjà été réalisés, le stage Femme-Enfant (s'il n'est pas déjà effectué) devra être réalisé pour l'été 2019.
 - En pré-reforme (T3) : aucune dérogation CHU ne sera accordée, donc au minimum 1 stage CHU obligatoire dans la maquette.
- DES OBLIGATIONS DE REPARTITION DES POSTES NON POURVUS :
 - AU MOINS 7 internes par CH à ligne de garde habituelle d'urgences sous réserve d'un nombre minimum de 7 postes ouverts en stage SOMA 1 et Urgences dans les CH en question.
 - LIMITATION des postes d'inadéquation par service pour les stages SOMA1, Urgences (exception pour les SOMA2/ex-stages libres qui sont amenés à disparaître)
 - 2 postes par service dans les grosses urgences (≥ 6 internes demandés, soit Dinan, Lorient, CHU, St Brieuc, St Malo, Vannes)
 - 1 poste dans les autres services (≤ 5 internes demandés)

Co-signataires :
Pr Myhié

~~Pr Didier MYHIE~~
Coordonnateur du DES
de Médecine Générale
Faculté de Médecine
de Rennes


Madeline BREUGNON, présidente de l'AIMGER
AIMGER - Association des Internes de Médecine
Générale de Rennes
aimgerennes@gmail.com
www.aimger.com